

Procès Verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association CRRAC : Collectif pour le Respect Raisonné des Arbres Corréziens

Le 3 décembre 2018, à Tulle

Les personnes présentes se sont réunies pour décider de la création de l'association CRRAC. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- présentation du projet
- lecture et adoption des statuts
- élection du conseil d'administration
- questions diverses

Délibérations

1. À l'unanimité l'assemblée a décidé la création d'une association déclarée selon la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, nommée Collectif pour le Respect Raisonné des Arbres Corréziens, sise au 17 avenue du colonel Monteil 19000 Tulle.
2. Après lecture, discussion et adoption, les statuts ci-annexés ont été adoptés à l'unanimité.
3. Parmi les personnes présentes se déclarant membres actifs, les neuf personnes suivantes se sont présentées pour faire partie du premier Conseil d'Administration, et ont été élues à l'unanimité : Boutet Frédéric, Brugnol Philippe, Degorce Fabienne, Dessus Jean-Jacques, Dubreuil Louis, Farges Jérôme, Gourment Frédéric, Ulmet Laurent, Ulmet Anne.
4. L'assemblée a mandaté à l'unanimité Boutet Frédéric et Farges Jérôme pour effectuer les démarches de déclaration de l'association ainsi créée.

Fait à

le

Signatures :